

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 FEVRIER 2012

Le lundi treize février deux mille douze à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni dans son lieu habituel en session ordinaire sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents sauf : M. Laurent BAUDIQUÉY, absent excusé procuration à Mme Wilma SINA AUCANT et Mme Sylvie PARDONNET, absente.

Mme Cécile AUCANT a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

Le compte rendu du 10 janvier 2012 précédent appelle une observation. Dans le paragraphe « Lotissement du Stade : choix du cabinet de maîtrise d'œuvre », il fallait lire dans le tableau offres les mieux disantes et non pas offres les mieux distantes.

### **Travaux de réfection de voirie chemin de Nela : choix de l'entreprise :**

Le Maire expose qu'une consultation publique a été lancée afin de retenir l'entreprise qui aura la charge de réaliser les travaux de réfection de voirie chemin de Nela.

Le Maire présente le tableau d'analyse des offres réalisé par le cabinet BEJ, maître d'œuvre pour ce chantier :

Entreprises	Montant de l'offre	Notation	Classement
Mourot	119 212.50 € TTC	32.95/60	7
Sacer	107 836.14 € TTC	48.38/60	3
Climent	103 428.17 € TTC	51.14/60	2
Roger Martin	112 797.55 € TTC	43.24/60	6
Bonnefoy	117 775.14 € TTC	43.52/60	5
STD	114 951.15 € TTC	44.72/60	4
Eurovia	95 551.43 € TTC	57.50/60	1

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise Eurovia pour un montant de 95 551.43 € TTC en précisant que cette offre est inférieure d'environ 15% par rapport aux estimations.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de retenir la proposition de l'entreprise Eurovia et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

### **Subventions aux associations :**

L'association « Les Richets » a demandé une subvention plus importante que l'année précédente afin de combler une partie du déficit de l'année 2011 et de préparer des nouvelles activités pour l'année 2013, notamment des cours de piano et la mise en place d'une chorale.

Le Maire rappelle que les subventions de la commune n'ont pas pour but d'équilibrer le budget des associations mais sont attribuées pour la réalisation d'actions précises.

M. Bruno BERNARD fait remarquer que deux grosses associations sont particulièrement actives sur la commune : l'association « les Richets » et l'association « Entre Souris et T'chat ». Le Maire précise que la commune soutient déjà fortement ces associations par le prêt et l'entretien de salles, qu'elle paye l'électricité et le chauffage pour ces mêmes salles.

M. Bruno BERNARD demande que la valorisation des locaux soit chiffrée de façon à être plus transparent avec les associations.

Le Maire fait remarquer que les bases d'attribution des subventions doivent être les mêmes chaque année. En effet, tous les ans, un courrier est adressé aux associations les invitant à déposer en mairie un dossier de demande de subvention dans lequel elles doivent apporter des justificatifs précis (bilan financier de l'année précédente, propositions pour l'année en cours). Dans des cas particuliers, sur justificatifs précis et selon les projets en cours, la commune peut accorder des subventions plus importantes.

Mme Isabelle VEYRY demande la création d'une commission « subventions » à laquelle pourront participer les élus qui le souhaitent.

Après discussion, le Maire donne lecture de la délibération correspondante et précise les montants attribués pour chaque association.

### **Subvention de fonctionnement aux associations et coopératives scolaires pour l'année 2012 :**

Association « Les Richets »	300,00 €
U.S. Doubs et Loue	1000,00 €
Amicale des Vétérans du foot	80,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	160,00 €
Donneurs de Sang	80,00 €
CFA La Noue	35,00 €
Ligue contre le cancer	20,00 €
Resto du cœur	20,00 €
Banque Alimentaire	20,00 €
Prévention routière	20,00 €
De la Fleur au Fruit	100,00 €
Transhepate	20,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
La ronde de l'espoir	20,00 €
ACCA	80,00 €
Entre souris et tchat	600,00 € (financement 2 postes informatiques)
<b>Total (Associations)</b>	<b>2 635,00 €</b>

Coopérative école maternelle	16 € par élève
Coopérative école élémentaire	16 € par élève
Subv. except. Maternelle	1 433 €
<b>Total</b>	<b>6 468,00 €</b>

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant des subventions pour l'année 2012 par :

- **2 voix contre**
- **2 abstentions**
- **9 voix pour**

### **Cantine et accueil périscolaire : demande de subventions**

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal dans l'attente du chiffrage donné par le cabinet d'architecture Sandrine TISSOT.

### **Création d'une aire de jeux collective : demande de subvention auprès de la CAF du Doubs :**

Le Maire donne la parole aux représentants du conseil municipal des jeunes concernant un projet de création d'une aire de jeux à Boussières Papeteries. Ce projet consiste à aménager une aire de jeux pour les enfants de 3 à 8 ans et à installer deux cages de but en métal sans panneau de basket pour les plus grands. Ils présentent un devis de l'entreprise Kompan dont le montant s'élève à 16 702 € HT. Le Maire précise que la CAF du Doubs subventionne ce type de projet et propose de demander une subvention.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- o sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

- o autorise le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de la CAF du Doubs pour l'aménagement d'une aire multisports sur la commune.

### **Création d'une aire de jeux collective : demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs**

Le Maire précise que le Conseil Général du Doubs subventionne aussi ce type de projet à hauteur de 25% sur dépense subventionnable de 15 000 € HT.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- s'engage à financer et à exécuter les travaux de création d'une aire de jeux dont le montant s'élève à 16 702 € HT.
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 

Dépenses	:	16 702,00 €
Subvention Conseil Général (25% de 15 000 €)	:	3 750,00 €
CAF du Doubs	:	4 500,00 €
Emprunt	:	4 000,00 €
Autofinancement	:	4 452,00 €
TVA	:	3 274,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>:</b>	<b>19 976,00 €</b>
- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention.

### **Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs :**

Le Maire informe le conseil municipal que le Grand Besançon entend porter une attention particulière au territoire de la vallée du Doubs et ses collines qui constituent un site emblématique pour ses habitants et pour ses visiteurs.

Conscients de la spécificité géomorphologique, naturelle et historique de ce cadre de vie, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a souhaité engager avec les maires des communes concernées et en collaboration avec les services de l'État, le CAUE et l'AUDAB, une démarche partenariale afin d'entretenir et dynamiser ces collines par l'élaboration et la signature d'une charte paysagère afin de partager les objectifs et d'identifier les actions de préservation et de mise en valeur de ce patrimoine.

Au vu de l'intérêt de cette démarche, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **1 abstention et 12 voix pour** autorise le maire à signer la charte paysagère des collines de la vallée du Doubs.

### **CAF du Doubs : renouvellement du CEJ pour le module périscolaire**

Le Maire expose que le contrat enfance jeunesse 1<sup>er</sup> génération signé avec la CAF de Besançon est arrivé à échéance fin 2011. Il convient donc de le renouveler.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** la proposition faite et autorise le Maire à signer le contrat enfance jeunesse 2<sup>ème</sup> génération avec la CAF du Doubs pour la période 2012-2015.

### **Bail de location de l'atelier de distillation :**

Le Maire expose que le bail de location de l'atelier de distillation est arrivé à échéance. Il propose de renouveler le bail pour une période de 3 ans. Il rappelle que le loyer annuel avait été fixé à 50 € et propose de le maintenir.

Le Maire donne lecture du nouveau bail annexé à la présente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en en avoir délibéré, par **12 voix pour et 1 non participation au vote** charge le Maire d'établir le bail de location correspondant qui commencera à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Débat d'orientation budgétaire :**

Le Maire présente le débat d'orientation budgétaire.

Il présente les différentes opérations budgétisées au BP 2012 et en détaille le contenu :

- Budget eau :

Beaucoup d'investissements ont été faits l'année dernière sur les fonds propres de la commune (pompes, compteurs, réseau Nela). Il n'y a pas de grosses dépenses à prévoir cette année sauf peut-être pour les modems au niveau du réservoir et de la station de pompage qui communiquent mal. Il est donc désormais possible de maintenir prix du m<sup>3</sup> d'eau, un prêt modique est peut-être à prévoir en cas de besoin.

- Budget assainissement :

Il y a 1 200 000 € à financer au total.

La subvention de l'Agence de l'eau n'est toujours pas attribuée. Il convient donc de prévoir un budget sans tenir compte de cette subvention. Le coût du m<sup>3</sup> d'assainissement augmentera donc significativement cette année. Ce nouveau tarif sera applicable depuis le 01/01/2012.

Même si les habitants du village ont déjà été avertis d'une hausse du prix du m<sup>3</sup> pour l'assainissement (dans le Grand Loup notamment), une nouvelle campagne de communication, peut-être sous la forme d'une réunion publique d'information, sera à prévoir peu de temps avant la prochaine facturation.

- Budget général :

Plusieurs opérations sont prévues.

L'appel d'offres pour les travaux de la cantine et de l'accueil périscolaire sera lancé d'ici quelques jours.

Concernant l'aire de jeux aux papeteries : Mme Isabelle CHATAIGNER élue du CMJ présente le projet. Cette aire de jeux pourrait être aménagée sur la bande de terrain située entre la nationale et la véloroute (en arrivant de Thoraise) avec installation de jeux à ressort et toboggan pour les petits et pose de 2 cages de foot sur le terrain en herbe pour les plus grands. Le Maire fait remarquer qu'il faudra apposer un grillage autour de cette aire pour des raisons de sécurité et de réglementation. De plus, un affichage systématique réglementaire sur les aires de jeux est désormais obligatoire.

Des devis ont été demandés auprès d'une entreprise pour des modules installés sur un fond de gravier.

Le maire indique que le terrain est situé en zone inondable et qu'il convient de vérifier la réglementation.

Mme Isabelle CHATAIGNER rappelle sa suggestion de repeindre les classes de l'école élémentaire, discussion qui avait été abordée lors d'un précédent conseil municipal. La commune a demandé des devis à l'entreprise XYZ pour la mise en peinture, la dernière réfection de ce bâtiment datant de 1995.

Le Maire a demandé que des indicateurs analytiques soient désormais mis en place pour suivre l'évolution des finances communales. Le secrétariat travaille en ce sens.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Passage du tour de France :**

Le 99<sup>ième</sup> Tour de France traversera la commune de Boussières le lundi 9 juillet lors de sa neuvième étape pour une course contre la montre individuelle. Le départ aura lieu à Arc-et-Senans et l'arrivée à Besançon (étape de 41.5 km).

### **PLU :**

Le maire informe les élus que la première réunion concernant le PLU a eu lieu le mercredi 1er février avec l'atelier du Triangle, cabinet d'urbanisme choisi pour ce marché. Il précise aux conseillers municipaux qu'il s'agit d'un des projets les plus importants du mandat en cours et que ce dernier ne peut être mené uniquement par le Maire et le 2<sup>ième</sup> adjoint : M. Roland DEMESMAY. Le Maire demande donc un conseiller municipal référent sur ce dossier pour participer avec eux aux différentes réunions programmées (selon disponibilités) : il propose Mme Cécile AUCANT. Il invite également l'ensemble des conseillers à participer à ce projet et à ces réunions.

Les prochaines réunions sont programmées :

- Mercredi 21 mars à 9h
- Mercredi 28 mars à 17 h : diagnostic du PLU

### **Réunion entreprise MOYSE :**

Une réunion, sans engagement, a eu lieu avec l'entreprise MOYSE pour l'aménagement des lotissements dits Margot (rue de l'Eglise) et du stade.

**Lotissement Margot :** l'entreprise MOYSE propose de réaliser 6 maisons collées (destinées aux primo accédants, aux personnes âgées ou encore à la location) + 4 ou 5 habitations plus classiques dans le bas.

**Lotissement du stade :** l'entreprise MOYSE propose de réaliser 2 habitations type petit collectif au centre, des habitations classiques le long du bois et 5 ou 6 habitations type maisons collées (destinées aux primo accédants, aux personnes âgées ou encore à la location) dans le bas.

L'entreprise MOYSE a respecté les souhaits de la commune à savoir pas de rue borgne, conservation d'une grosse ceinture verte et l'ajout de parkings à l'intérieur du lotissement.

On peut noter que les projets proposés permettent une intégration intelligente de l'environnement et sont intéressants notamment de par la mixité des constructions (maisons individuelles, petit collectif, maisons mitoyennes). Proposer une offre diversifiée peut aussi permettre de vendre plus rapidement les parcelles.

Le cabinet BEJ qui a été retenu pour la maîtrise d'œuvre du lotissement du stade a été revu suite à cette réunion. Il lui a été demandé de travailler en tenant compte de ces nouvelles orientations.

### **Tourniquet chemin de la pâture :**

Le tourniquet situé chemin de la pâture a été retiré suite à la demande d'assistantes maternelles qui n'arrivaient pas à passer avec des poussettes multiples.

M. Bruno BERNARD précise que sa voisine et lui ont été surpris que le tourniquet soit retiré sans que leur avis ne leur soit demandé ou qu'ils n'aient été avertis.

Le maire précise que le tourniquet avait été installé au départ pour empêcher le passage des scooters et mobylettes. Depuis quelques temps, il n'y a plus de scooters dans le village mais si le voisinage est de nouveau gêné par le passage de tels véhicules sur le chemin, le tourniquet pourra être réinstallé.

### **Panneau rue des Frênes :**

La pose d'un panneau « voie sans issue » a été réclamée rue des Frênes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.**